

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 6 juin 2018**Nombre de conseillers en exercice : 57****Nombre de conseillers votants présents : 33 (dont 2 pouvoirs)**

Nombre de procurations : (5) – Monsieur Joël BAUDY donne procuration à Monsieur Denis THOMASSIN – Monsieur Denis KIEFFER donne procuration à Monsieur Philippe PARMENTIER – Jean-Louis OLAIZOLA donne procuration à Madame Laurence SAINTOT – Madame Andrée ROUYER donne procuration à Monsieur Daniel THOMASSIN – Monsieur Frédéric RAYBOIS donne procuration à Monsieur Marc DETHOREY

Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (2) Monsieur Germain GRANDJEAN donne pouvoir à Monsieur Bruno COURTOIS – Monsieur Philippe DIDELOT donne pouvoir à Madame Catherine BARRAT

Nombre de conseillers votants : 38**Nombre de Conseillers excusés : 15**

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick AUBRY

Date de convocation : 31 MAI 2018

Date d'affichage : 11 Juin 2018

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY				X			
	<i>Jean-Pierre OLRV</i>							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD				X			
	Yvon MONIER	X						
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN				X			
	<i>Bruno COURTOIS</i>	X						
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI					X		
	Stéphane NION					X		
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X						
	<i>Péggy ROBSON</i>				X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X	X					
	<i>Jean COLIN</i>				X			
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT					X		
	Marianne BRENNEY					X		
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA				X			
	Martine MICHEL				X			
	Maurice SIMONIN				X			
	Laurence SAINTOT	X	X					
BULLIGNY	Alain GRIS	X						
	Bertrand DELIGNY					X		
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI				X			
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL	X						
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER	X						
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	<i>Mickaël MATHIEU</i>							
CREPEY	Andrée ROUYER				X			
	Daniel THOMASSIN	X	X					
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	<i>Daniel KAISER</i>							
DOLCOURT	Jean MARCHAND				X			
	<i>Bruno LARDIN</i>							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						
	Marie Louise HARALAMBON	X						
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
	<i>Patrick THOMAS</i>							
GELAUCOURT	Michel CAPDEVIELLE					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	Alain GODARD	X						
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY								
	<i>Patrick DETHORET</i>							
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER				X			
	<i>Catherine COLIN</i>							
GRIMONVILLER	Alexis BOURROT					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER					X		
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X						
	Michel JEANDEL	X						
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X						
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X	X					
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>							
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT	X						
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI					X		
	Céline FOLLEY	X						
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>							
THUILLEY AUX GROISEILLES	Frédéric RAYBOIS				X			
	Marc DETHOREY	X	X					
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT				X			
	<i>Catherine BARRAT</i>	X						
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X		
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	José FAYS	X						
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA				X			
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE					X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X						
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE	X						
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>				X			

Étaient également présents : Madame Agnès MARCHAND Conseillère départementale - Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY – Monsieur Patrick GILLARD conseiller municipal d'URUFFE - Mesdames MAYON et HUMBERT conseillères municipales d'ALLAIN – Yvette DE ROSA

Étaient également excusés : Monsieur sous-préfet de Toul, Yohann TOUBHANS – Madame la sous-préfète de Neufchâteau Jeanne VO HUU LE, Monsieur Gauthier BRUNNER conseiller départemental

Ordre du jour

- 1 - Validation du PV du Conseil Communautaire du 28 mars 2018 à ABONCOURT
- 2 - CC-2018-1207 - Prolongation de l'OPAH
- 3 - CC-2018-1208 - Modification simplifiée PLU de Favières
- 4 - Point sur les lieux multi accueil petite enfance
- 5 - Affaires et informations diverses :
 - 5.1 - Projet de jardin artistique sur la Garenne
 - 5.2 - Avancée de la réflexion sur le futur siège de la communauté de communes et d'un réseau de chaleur
 - 5.3- Points divers (mutualisation entretien de voirie, fourrières animale, étude eau et assainissement)

1 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018 A ABONCOURT, le procès-verbal du conseil communautaire du 28 mars 2018 a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil communautaire.

2 - PROLONGATION DE L'OPAH

Prolongement 4^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Au 1^{er} Janvier 2016, le territoire du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a lancé, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et le Conseil Départemental de Meurthe-Et-Moselle, sa 4^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Dans une dynamique croissante, ce dispositif a permis depuis son lancement, d'accompagner 260 ménages dans leur projet de travaux dont 68 bénéficient d'un accompagnement Anah.

Les projets accompagnés dans le cadre de cette opération génèrent sur notre territoire plus de 1 760 000 € HT de travaux pour 450 000 € de subvention Anah notifiée sur une enveloppe prévue sur 3 ans de 795 000 €. Au total, ce sont communes 28 communes qui ont été concernées par les accompagnements OPAH et 35 par les accompagnements liés à l'Habitat, Aides Habitat ou Plateforme de Rénovation Energétique.

En combinant ses différents dispositifs d'accompagnement, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, les Aides à l'Habitat et la Plateforme de rénovation énergétique, le territoire peut recenser depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- 30 logements vacants rénovés
- 25 logements rénovés dans le cadre de l'adaptation
- 46 logements rénovés dans le cadre de l'énergie

Notant un franc succès sur la seconde année de la 4^{ème} OPAH et une demande croissante sur ces différentes thématiques ci-dessus, il est proposé de prolonger l'OPAH pour deux années supplémentaires en 2019-2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du conseil communautaire

AUTORISENT le Président à demander une prolongation de l'OPAH sur 2 ans sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois

SOLLICITENT les financements associés à la poursuite de l'OPAH.

SOLLICITENT tous financements nécessaires à l'animation de l'OPAH auprès des partenaires : ANAH, Conseil Départemental et Région Grand Est.

AUTORISENT le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du prolongement de l'OPAH (en particulier un avenant à la convention avec l'ANAH) ainsi que tout autre document découlant de ces décisions.

3 - MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU DE FAVIERES

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE FAVIERES

Le Plan Local d'Urbanisme de FAVIERES a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 10 juillet 2015.

Monsieur le Vice-Président explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour rectifier une erreur matériel dans le plan de zonage du PLU, conformément à l'article L123-13-1.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie et à la Communauté de Communes pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide

D'ENGAGER une procédure de modification simplifiée du PLU de FAVIERES, conformément à l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme,

DE METTRE à disposition du public un dossier comprenant une notice explicative et les avis des personnes publiques associées et les modifications apportées au dossier de PLU. Le dossier sera disponible à l'accueil de la mairie de FAVIERES et de la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouverture au public du 17/09/2018 au 20/10/2018. Un registre sera également mis à la disposition du public pour recueillir des observations.

DE DONNER autorisation au Président pour signer tous les documents concernant la modification simplifiée du PLU de FAVIERES,

D'AUTORISER l'inscription des dépenses destinées au financement du projet.

Résultat du vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

POUR : 36

4 - POINT SUR LES LIEUX MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE – CF power point

Présentation du diaporama que vous trouverez en pièce jointe par le vice-Président et l'agent en charge du pôle développent social Messieurs Denis THOMASSIN et Frédéric LECLERC : bilan d'activité des deux lieux multi accueil petite enfance du territoire (les P'tits Bull à Blénod et la Farandole à Favières)

5 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

5.1 - PROJET DE JARDIN ARTISTIQUE SUR LA GARENNE

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain a été sollicitée par l'association Michel DINET. Cette dernière constatait qu'il y avait peu de lieu Michel Dinet sur le territoire. Ceci s'explique par la difficulté pour la communauté de communes de désigner un tel lieu sur un projet précis alors que c'est l'ensemble du territoire qui a été marqué par sa démarche de développement local initié par Michel DINET.

L'association a fait part de son souhait de faire un « jardin » artistique avec des œuvres d'art et des arbres plantés par les collectivités utilisant le nom de Michel pour désigner une rue, un bâtiment, ...

Le terrain attenant à la zone de la Garenne représente une opportunité pour un tel lieu, d'autant plus que symboliquement, on constate qu'il a des atouts pour honorer la mémoire de Michel DINET :

- o Proximité de l'usine Daum
- o Vue sur l'Aroffe
- o Proximité du théâtre de cristal
- o C'est un lieu ouvert (et peut être symbole d'ouverture)

Actuellement ce terrain est en zone UX, mais une déclassification était prévue dans le PLUi (déclassification nécessaire si on veut pouvoir classer des terrains en UX pour la création de la zone de la Sarazinière)

Une réflexion en cours pour mettre ce terrain à disposition de l'association (complexité juridique du fait de l'existence de la copropriété)

5.2 - AVANCEE DE LA REFLEXION SUR LE FUTUR SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET D'UN RESEAU DE CHALEUR

- Projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif, sur le site du ancien hangar Perrin à Colombey (propriété communauté de communes) - Etude de faisabilité en cours (et attente de résultat)
- Etude sur faisabilité d'un réseau de chaleur avec les autres structures parapubliques (MARPA, collège, écoles, salle des fêtes, ...)
Rendu intermédiaire en mai 2018 : les consommateurs principaux seront le collège et la MARPA (avec chaudière actuelle du collège vieillissante)
Rendu final de l'étude en septembre
Sont également en réflexion la création d'une structure d'accueil jeunes enfants sur Colombey ainsi qu'un agrandissement ou construction de locaux techniques.
Aucune décision prise à ces sujets

5.3- POINTS DIVERS (MUTUALISATION ENTRETIEN DE VOIRIE, FOURRIERES ANIMALE, ETUDE EAU ET ASSAINISSEMENT

Etudes communes non assainies, Finalisation des études. Présentation des comparatifs assainissement collectif/ assainissement autonome fin juin

Les volumes d'eaux claires ont été sous-estimés dans les précédentes études

Etude transfert de compétence, Réception de 2 offres (analyse en cours)- 3 tranches:

- 1- Recueil des données de l'état des réseaux et insertion dans le SIG
 - 2- Recueil et analyse des données financières
 - 3- Tranche optionnelle : études sur la reprise des contrats existant, préparation au transfert de compétence et des 1^{ers} budgets
- Transfert de compétence Imposé par la loi au 01/01/2020 sauf si minorité de blocage (minimum 25% des communes représentant 20 % des habitants) : dans ce cas report au plus tard au 01/01/2026
Délibérations communales avant juin 2019
Souhait de lancer le débat à l'automne 2018 pour prise de décision avant la fin de l'année 2018.
Quel que soit le résultat du transfert de compétence, les tranches 1 et 2 auront une utilité forte pour les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement (en particulier dans le cadre des DICT). La tranche 3 étant optionnelle ne sera lancée que si elle s'avère nécessaire.
 - liste des communes adhérentes à la commande groupée "entretien de voirie" : BAGNEUX-BARISEY LA COTE – BATTIGNY –BEUVEZIN –BULLIGNY-CREZILLES-GEMONVILLE-MONT L'ETROIT-MONT LE VIGNOBLE-SAULXURES LES VANNES-TRAMONT SAINT ANDRE-URUFFE-VANDELEVILLE

ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2018-1207 - Prolongation de l'OPAH

CC-2018-1208 - Modification simplifiée PLU de FAVIERES

Pour extrait conforme

Le Président
Philippe PARMENTIER

